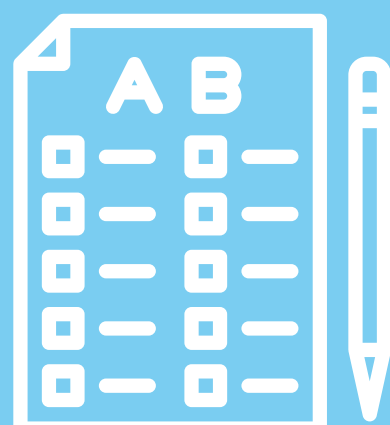


COMMENT CRÉER SON ENTREPRISE DE VTC ?

QIIRO vous livre les 5 étapes clés de la création d'une entreprise VTC

1 PASSEZ L'EXAMEN VTC

- Questionnaires à choix multiples (QCM) et de questionnaires à réponses courtes (QCM)
- Centre d'examen : Chambre des métiers et de l'Artisanat
- Possibilité de le passer en candidat libre, mais pour plus de chances de réussite, il est conseillé de suivre une formation VTC auprès d'un centre de formation agréé



2 OBTENIR LA CARTE PROFESSIONNELLE VTC

- Après de la préfecture dont dépend votre lieu de domicile ou à la préfecture de police si vous habitez en région parisienne.
- Remplir un formulaire accompagné de plusieurs pièces justificatives



3 CHOISIR LE STATUT JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE VTC

- Exercice en tant que salarié
- Exercice en tant que travailleur indépendant en vous déclarant comme **auto-entrepreneur**.
- Exercice en tant que travailleur indépendant en **créant votre société** seul (SASU, EURL, EURL) ou avec un ou plusieurs associés (SARL, SAS)



4 SOUSCRIRE AUX ASSURANCES OBLIGATOIRES

- Assurance en civile professionnelle
- Assurance responsabilité civile circulation et exploitation qui couvre les dégâts causés aux clients en dehors du véhicule et notamment à leurs biens matériels comme la dégradation des bagages lors du dépôt



S'INSCRIRE AU REGISTRE DES VTC

- Demander votre inscription sur le **registre des chauffeurs** auprès du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Énergie.
- Procéder à l'immatriculation au **registre du commerce et des sociétés** si vous avez choisi de créer votre société commerciale pour exercer votre activité.

5



QIIRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE ! RÉDACTION DES STATUTS, CHOIX DE LA BONNE FORME JURIDIQUE, FORMALITÉS ADMINISTRATIVES...N'ATTENDEZ PLUS, REJOIGNEZ NOUS !



qiiro.eu

